

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DECISION DU PRESIDENT

Objet :

**BIBLIOTHEQUE
INTERCOMMUNALE**

**Concert du trio Pipit
farlouse**

Décision n° 23-70

Le Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 4°, L 2122-23 et L 5211-2,

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 20200119 en date du 9 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président de la Communauté de Communes,

VU les articles L.2122-1 et R. 2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU le règlement intérieur des marchés inférieurs aux seuils européens approuvé par délibération n°20200075 en date du 11 juin 2020, article 8.1,

CONSIDERANT la politique en matière de lecture publique de la Communauté de Communes,

DECIDE

Ampliation faite le

Certifié exécutoire en
Préfecture le :

Et par la publication
le :

Et par notification de :

ARTICLE I : de signer un contrat de cession de droit d'exploitation de spectacle avec l'association, Alfred production sise 7, rue Bernard Palissy 31200 Toulouse représentée par Eric LE POTTIER, en délégation de la Présidente, pour une cession de concert du trio Pipit farlouse le 23 juin 2023 à la médiathèque Georges Canguilhem.

ARTICLE II : de s'engager à verser au producteur la somme de 900 € TTC pour les droits de cession du spectacle et les frais de déplacements et à prendre en charge directement un repas.

ARTICLE III : la présente décision n° 23-70 sera inscrite au registre des arrêtés de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire.

ARTICLE IV: Ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Aude,
- Monsieur le Percepteur.

Castelnaudary, le 21 juin 2023

Le Président,

Philippe GREFFIER

Envoyé en préfecture le 21/06/2023

Reçu en préfecture le 21/06/2023

Publié le



ID : 011-200035855-20230621-DECISION_2370-DE